Concilier les usages sur les lacs de la Mauricie, un défi de taille

Colloque Eau et Municipalités, 29 septembre 2022

OBVRLY

Organisme de bassins versants
des rivières du Loup et des Yamachiche

Plan de la présentation

- Consultations
- Conflits d’usages
- Défis de conciliation
- Pistes de solution

Définitions

Lac privé : lac sans accès public et ceinturé de propriétés privées

Lac public : lac avec au moins un accès public

EEE : espèces exotiques envahissantes

Consultations

Création de 9 plans directeurs de lac en 2021

- Sondages sur les problématiques locales pour chacun des lacs : 3 thématiques récurrentes
- Activités de sélections d'actions : création d'un plan d'action personnalisé
- Arrimage avec les acteurs concernés : l'avis des Municipalités

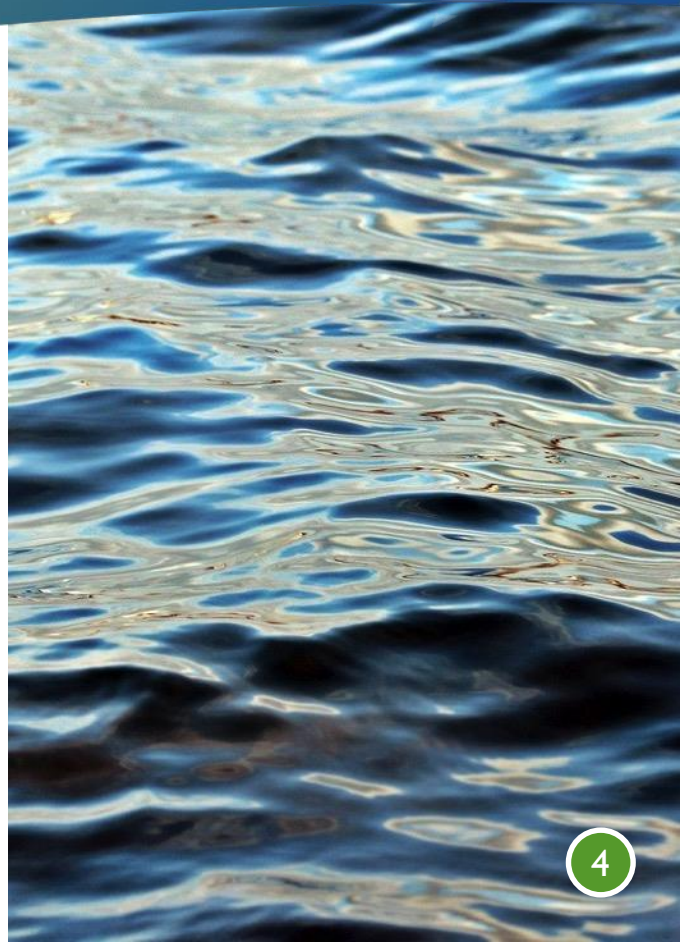

Usages

- Navigation
- Pêche
- Sports nautiques
- Baignade
- Relaxation

Conflit d’usages

La navigation / les embarcations

- **Grosses embarcations produisant des vagues**
  - Effet du batillage : érosion et remise en suspension des sédiments, impact sur la sécurité et la quiétude
- **Petite embarcation allant vite**
  - Impact sur la quiétude en raison du bruit, danger pour la sécurité en raison de la proximité des rives, érosion
- **Embarcations provenant de l’extérieur du lac**
  - Introduction d’EEE, dépassement de la capacité de support des lacs

Défis de conciliation

- ## Accès aux lacs
  - Protéger les plans d'eau contre des apports externes nuisibles tout en augmentant l'accessibilité des lacs
- ## Usages incompatibles
  - Permettre la pratique d'activités nautiques produisant des vagues et du bruit tout en assurant la quiétude et la sécurité des riverains et des embarcations à pagaies
- ## Usages problématiques
  - Identifier les usages problématiques selon les caractéristiques propres à chaque plan d'eau

Pistes de solution

L’acquisition de connaissance - planification

- Bien connaître son lac : **bathymétrie**
  - Aide à connaître les zones peu profondes à protéger
  - Permets une cartographie fine pour l’application d’un code de conduite
- Bien connaître son utilisation : **étude de capacité portante**
  - Aide à connaître l’achalandage, le stock interne d’embarcations et la capacité de support

Pistes de solution

L'encadrement ou la réglementation

- Code de conduite
  - Cartographié et présenté aux principaux accès (basé des données géolocalisées)
  - Balisé (encadrement visuel des activités par des bouées)
  - Basé sur des barèmes scientifiques (distances minimales à respecter par rapport aux rives pour pratiquer des sports de traine)

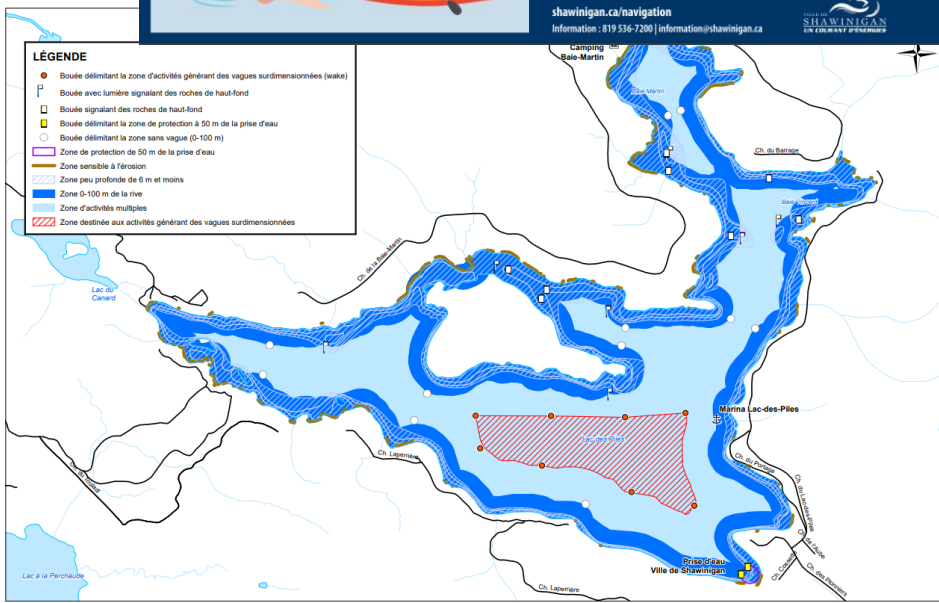

CARTE BATHYMÉTRIQUE DU LAC WILLIAM

Rivière Bécancour
Direction le lac Joseph

Sortie du lac en **aval**

32e Rue

Ruisseau Langlois

Ruisseau Pinette

Pointe aux bouleaux

Route du Domaine-du-lac

2e Rue

vers Plessisville

Domaine Douville

Rivière Larose

Rivière Fortier

165

Pointe des frères

Rivière Dubois

Saint-Ferdinand

Irlande

Rivière Bécancour

Arrive du lac à la Truite d'Irlande

Entrée du lac en **amont**

QUAI MUNICIPAL

COULOIR DE NAVIGATION ÉTROIT CAUSÉ PAR DES BANCS DE SABLE

VITESSE MAXIMALE 10 KM/H IDENTIFIÉE PAR DES BOUÉES DE HAUTS FONDS

ZONE DE PRATIQUE DU *WAKEBOARD* ET DU *SURFBOARD* BALISÉE

ZONE DE NAVIGATION À MOINS DE 100 MÈTRES
10 KM/H MAXIMUM
ENTRE LA RIVE ET LA BOUÉE

AILLEURS
70 KM/H MAXIMUM

BASSINS DE SÉDIMENTATION

1. Pinette
2. Larose-Fortier
3. Marina
4. Provencher

ZONE DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

*Ce document ne peut servir comme outil de navigation

Bathymétrie du Lac William

Information sur le lac

Centroïde : 46° 7' 14,9196" N -71° 34' 6,9024" E
Altitude mesurée : 195,9 m
Altitude BDTQ : 193 m
Périmètre : 17,349 km
Superficie : 4,899 km²
Volume : 50 787 000 m³
Profondeur maximale : 30,1 m (47° 4' 11,8968" N -70° 21' 11,5362" E)
Profondeur moyenne : 10,4 m
Superficie du bassin versant : 632 km²
Numéro LCE* : 01754

Bathymétrie

- Exutoire
- Fosse
- Isobathe : 2 m
- Contour du lac corrigé par la DSEE
- Variation des profondeurs

Limite

- Municipale

Plessisville
Saint-Pierre-Baptiste
Saint-Jean-de-Brébeuf
Sainte-Sophie-d'Halifax
BÉCANCOUR
Saint-Adrien-d'Irlande
Saint-Ferdinand
NICOLET
Irlande
Chester-Est
Saint-Julien
Bassin versant

Métadonnées

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone 7
Origine des altitudes : CGVD28 (Niveau moyen des mers)
Levés bathymétriques et DGPS : 2012-08-27
Correction différentielle OmniStar HP

Sources

Bathymétrie :	MDDEFP	2012
Topographie	BDTQ 20K	2003
Limites municipales :	SDA 20K	2002
Bassin versant :	MDDEFP 20K	

* LCE : Banque lacs et cours d'eau (MDDEFP)
Carton : © les contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation

Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE)
© Gouvernement du Québec, 2013

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

Pistes de solution

L’encadrement ou la réglementation

- Règlement sur la navigation
  - La réglementation de la navigation est de compétence fédérale
  - Il faut présenter une demande au *Bureau de la sécurité nautique*
  - Le processus est lourd et chronophage
  - La problématique doit souvent être avérée

Pistes de solution

L'encadrement ou la réglementation

- Encadrer l'accès
  - Les municipalités n'ont pas pouvoir de règlementer la navigation, mais elles peuvent encadrer les accès publics
  - Cet encadrement peut prendre différentes formes
    - Droit d'accès (stationnement, rampe d'embarquement)
    - Station de lavage (obligatoire dans certaines municipalités)

Activités motorisées	Visiteurs	Résidents	Propriétaires non-résidents
Motomarine	90.00 $	Sans frais	Sans frais
Moteur de moins de 25 HP	30.00 $	Sans frais	Sans frais
Moteur de 25 HP à moins de 50 HP	70.00 $	Sans frais	Sans frais
Moteur de 50 HP à moins de 100 HP	100.00 $	Sans frais	Sans frais
Moteur de 100 HP et plus	150.00 $	Sans frais	Sans frais

Coût de la vignette :

- 10 $ annuellement pour les résidents ou propriétaires de Sainte-Thècle ou pour les saisonniers au camping
- 30 $ annuellement pour les embarcations de 50 HP et moins

De plus, les plaisanciers doivent également se procurer une carte magnétique pour la barrière électronique au coût de 20 $, remboursable au retour de la carte à la fin de la saison.

Les embarcations à moteur électrique doivent uniquement se procurer la carte magnétique.

Un droit d'accès quotidien sans vignette peut être payé pour obtenir l'accès au débarcadère :

- 100 $ pour les embarcations à moteur de 51 à 75 HP
- 150 $ pour les embarcations à moteur de plus de 75 HP

Pistes de solution

L’encadrement ou la réglementation

- Encadrer l’accès
  - Les municipalités n’ont pas pouvoir de règlementer la navigation, mais elles peuvent encadrer les accès publics
  - Cet encadrement peut prendre différentes formes
    - Droit d’accès (stationnement, rampe d’embarquement)
    - Station de lavage (obligatoire dans certaines municipalités)

Pistes de solution

La concertation et la mobilisation

- Plans directeurs de lacs
  - Réunir les acteurs de l'eau concernés
  - Cibler les conflits d'usages locaux
  - Proposer des actions personnalisées
  - Effectuer un suivi des mesures

Pistes de solution

La sensibilisation et l'éducation

- Différents thèmes à aborder
  - **EEE** : savoir les reconnaître et surtout comment ne pas les propager
  - **Batillage** : effet des vagues sur l'état des lacs
  - **Sécurité** : guide de sécurité nautique
- Où, comment ?
  - Journaux municipaux, réseaux sociaux, panneaux de sensibilisation, partage d'information de votre OBV, etc.

Canada

MERCI !

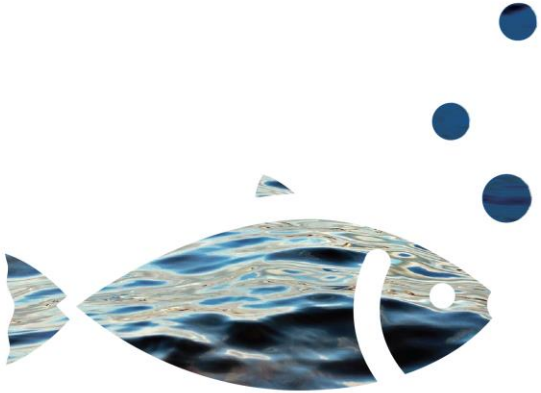

OBVRLY

Organisme de bassins versants
des rivières du Loup et des Yamachiche

780, rue Saint-Joseph
Saint-Barnabé (Qc)
G0X 2K0

www.obvrly.ca